

Une Infirmière / Puéricultrice (H/F)

Rattaché à la Direction enfance famille, placée sous l'autorité hiérarchique et l'encadrement technique du cadre de santé, par délégation du médecin départemental la puéricultrice intervient, en référence à la loi du 18.12.1989, pour promouvoir la santé et veiller à la protection des enfants de 0 à 6 ans dans leurs différents milieux de vie. Elle travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire.

GRADE MINIMAL : Infirmier en soins généraux de classe normale / Puéricultrice de classe normale

GRADE MAXIMAL : Infirmier en soins généraux hors classe / Puéricultrice hors classe

RESIDENCE ADMINISTRATIVE : Verdun

MISSIONS & ACTIVITÉS PRINCIPALES

1- Veiller au bien-être et aux bonnes conditions de développement des enfants de 0 à 6 ans

- Identifier les besoins spécifiques de l'enfant
- Observer l'évolution de l'enfant dans son environnement
- S'assurer du suivi médical de l'enfant
- Participer à des dépistages systématiques en écoles maternelles
- Soutenir la parentalité

2- S'inscrire dans la mission de santé publique

- Organiser des actions individuelles et/ou collectives de prévention médico-sociale
- Recueillir les données nécessaires à l'élaboration de statistiques
- Transmettre son savoir aux stagiaires et aux étudiants
- Participer à des réseaux professionnels et interprofessionnels pour enrichir les pratiques de chacun
- Promouvoir la mission P.M.I.

3- Contribuer à la prise en charge des enfants présentant des troubles du développement

- Concourir à l'évaluation des troubles du développement de l'enfant
- Orienter l'enfant vers une prise en charge adaptée
- Accompagner l'enfant porteur d'un handicap et sa famille vers une prise en charge adaptée
- Travailler avec les partenaires pour faciliter l'intégration des enfants porteurs de handicap
- Participer à la mise en place des aides à domicile

4- Participer aux actions de prévention dans le cadre de l'enfance en danger

- Repérer la situation de danger
- Analyser les situations à risque en équipe pluridisciplinaire
- Proposer à la famille des moyens d'aide adaptés
- Signaler les enfants en danger après concertation en équipe pluridisciplinaire
- Participer au placement et au suivi des enfants confiés au Président du Conseil départemental

5- Intervenir au niveau des différents modes d'accueil des enfants

- Instruire les différentes demandes d'agrément des assistants maternels et des assistants familiaux
- Contrôler la qualité de l'accueil dans le respect des modalités de l'agrément
- Aider les assistants maternels dans leur mission
- Apporter ses compétences dans les projets de création des structures d'accueil collectif

COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES ATTENDUES

Connaissances professionnelles : Techniques d'écoute active, Techniques d'entretien, Connaissances en puériculture – Connaissances du cadre réglementaire de la protection maternelle et infantile

Compétences professionnelles : Savoir s'intégrer dans une équipe pluridisciplinaire, Capacité d'initiative, Qualités rédactionnelles, Capacités à réaliser des visites à domicile

Attitudes professionnelles : Confidentialité, Diplomatie, Disponibilité, Empathie, Motivation, Qualités d'observation

CONDITIONS SPÉCIFIQUES : Titulaire du permis B, Véhicule personnel, Poste non statique nécessitant une aptitude à des déplacements nombreux et divers

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation, CV) à :

Monsieur le Président du Conseil départemental
Département de la Meuse - Direction des Ressources Humaines
BP 50 514
55012 BAR LE DUC CEDEX
drh@meuse.fr

*Pour tout renseignement complémentaire, contactez Monsieur Denis AMBROISE,
Responsable départemental PMI au 03.29.45.76.55*